

Bureau de la CLE
Vendredi 2 octobre 2026
de 14h à 16h en visio

ORDRE DU JOUR

1. Composition de la CLE et modification des règles de fonctionnement
2. Avis sur le PLU de Lewarde
3. Avancement sur le contrat de masse d'eau
4. Point sur l'avancement de l'étude HMUC et convention financière
5. Points divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (3/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Représentante de la Porte du Hainaut : Stéphanie HUGUES

Dans le collège des usagers (3/3 membres)

- Chambre d'agriculture : Nicolas DEBRABANT
- Que Choisir ensemble Douai : Alain SIX
- Fédération Nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND

Dans le collège de l'Etat (1/3 membres)

- Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP) : Stéphanie PASQUET

Invités :

- Adeline LAFONTAINE, animatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Bruno LAME : Chargé de projets, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Thomas CAZIN : Chargé du CARE, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Catherine CADIX : SCOT Grand Douaisis
- Marie KRAWCZYK : Douaisis Agglo
- Matthieu HOYAU, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Jean-François DALY, Président de la commission « Milieux aquatiques et prévention des inondations »
- Jean-Michel MICHALAK, Président de la commission « Usagers et communication »
- Marc DELECLUSE : Président du SMAPI

Excusé(e)s :

- Aude DOOM : Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Elisabeth GONDY : Représentante du Parc naturel Régional Scarpe Escaut
- Jean-Luc DETAVERNIER, représentant du Département et Président de la commission « Urbanisme et assainissement »
- Olivier CARDOT : Cœur d'Ostrevent Agglo
- Aurélien THURETTE, représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Isabelle ZARLENGA, directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Direction territoriale des territoires et de la mer (DDTM) : Marc BELGRAND

COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE présente l'ordre du jour :

1. Composition de la CLE et modification des règles de fonctionnement
2. Avis sur le PLU de Lewarde
3. Avancement sur le contrat de masse d'eau
4. Point sur l'avancement de l'étude HMUC et convention financière
5. Points divers

1) Composition de la CLE et modification des règles de fonctionnement

Suite aux élections municipales, le bureau de la CLE doit être recomposé. Cette recomposition se fera lorsque l'arrêté de composition de la CLE sera publié.

La loi d'Urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (UPSA) promulguée le 18 août 2026 conduit à une modification de la gouvernance de la CLE du SAGE Scarpe aval en augmentant à 35% la part des usagers au sein de la CLE (au lieu de 25%) et en diminuant à 15% le collège de l'Etat (au lieu de 25%).

La répartition au sein du collège des usagers doit également respecter la proportion suivante :

- 1/3 d'organisations professionnelles agricoles,
- 1/3 d'usagers économiques,
- 1/3 d'usagers non-économiques.

Cette répartition n'est actuellement pas respectée sur la CLE du SAGE Scarpe aval.

De plus, il est mentionné dans la loi UPSA :

« La commission locale de l'eau constitue en son sein une commission technique chargée d'instruire les questions relatives aux usages agricoles de l'eau. Cette commission technique est présidée par un représentant des usagers économiques, élu en son sein. »

Pour rappel, la CLE est composée de 4 commissions thématiques :

1- Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : présidence vacante

Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines

Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

2- Commission « Urbanisme et assainissement » : présidé par Jean-Luc DETAVERNIER

Volet n°3 – Urbanisme

Volet n°4 – Assainissement

3- Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations » : présidé par Monsieur Jean-François DALY

Volet n°5 - Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations

Volet n°6 - Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques

Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

4- Commission « Usagers et communication » : présidé par Monsieur Jean-Michel MICHALAK

Volet n°8 - Pratiques agricoles

Volet n°9 - Industries et artisans

Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

De plus, un groupe de travail ouvrage hydraulique (OH) permettant de coordonner les consignes de gestion des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant existe déjà aujourd'hui.

Afin de se conformer à la loi UPSA, il convient donc de réfléchir à une réorganisation. **Deux hypothèses** ont été émises :

- **Hypothèse n°1 :** Prise en compte de la commission technique chargée d'instruire les questions relatives aux usages agricoles de l'eau à travers la commission thématique « Usagers et communication ». Cette hypothèse a pour conséquence d'effectuer un changement de présidence.
- **Hypothèse n°2 :** Ajout d'une nouvelle commission dédiée aux usages agricoles de l'eau. Cette hypothèse permet de maintenir les présidences actuelles.

Ces hypothèses seront à réfléchir en amont de la prochaine CLE.

Dans l'attente, le groupe de travail OH est maintenu au niveau technique et ces travaux sont présentés en bureau de la CLE.

Des propositions de modifications des règles de fonctionnement sont proposées et exposées. Ces propositions figurent en annexe de ce présent compte-rendu et seront validées en CLE.

2) Avis sur le PLU de Lewarde

Bruno LAME présente le PLU de Lewarde. Compte tenu des éléments présentant une non compatibilité avec le SAGE Scarpe aval, il est proposé un avis « **non conforme** ». Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3) Avancement sur le contrat de masse d'eau

Bruno LAME résume brièvement le diagnostic du contrat de masse d'eau (Cf. diaporama). Ce diagnostic sera présenté en détail lors de la commission thématique « Urbanisme et assainissement » le 14 octobre.

Jean-Claude LEGRAND mentionne que les engrais phosphatés contiennent du Cadmium (nocif pour la santé).

Nicolas DEBRABANT précise que des efforts vont être effectués afin de diminuer le taux de cadmium dans les engrais.

Vis-à-vis de l'arsenic, compte tenu du fait que ce paramètre déclassant se retrouve dans plusieurs bassins versants, une étude devrait être menée par l'agence de l'eau Artois Picardie afin de mieux comprendre son origine et ainsi établir un programme d'action dans le prochain CME.

4) Point sur l'avancement de l'étude HMUC et convention financière

Adeline LAFONTAINE présente l'état d'avancement de l'étude HMUC. L'étude a démarré le 18 novembre 2025.

La commission thématique « amélioration des connaissances et partage de la ressource » a validé la phase 0 de l'étude en février 2026.

Le rapport de phase 0, ainsi qu'une note de synthèse de l'étude ont été transmis aux membres de la commission.

Vis-à-vis du financement, il reste à faire signer à la CAPH la convention financière.

5) Points divers

L'agence de l'eau fera une tournée des CLE entre mi-décembre 2026 et mi-avril 2027 (en attente de la période de réserve et de l'arrêté de composition de la CLE).

Ludothèque : le constat est fait que ce jeu est peu utilisé par les communes. Compte tenu de la rentrée, une relance au niveau des directions d'école sera faite, mais également au niveau des médiathèques. Aussi la liste des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) sera demandée.

Prochain rendez-vous :

- **14 octobre 2026** : présentation du diagnostic du CME à la commission thématique « urbanisme et assainissement »
- **1 décembre 2026** : présentation à la commission thématique « urbanisme et assainissement » d'une liste d'actions et des engagements associés pour validation

Annexes

- Présentation de la réunion
- Proposition de modification des règles de fonctionnement

Sans remarques transmises avant le 14 octobre, ce compte rendu sera considéré comme validé.